

Grand Référendum sur l'Avenir Immédiat de la C. E. L.

La solidité de la C.E.L. n'est pas en jeu : elle a un stock et du matériel qui valent dix fois son capital social et qui lui permettent de servir SES ADHERENTS dans des conditions prévues par les divers congrès ou précisées par le Conseil d'administration.

LA QUESTION QUI SE POSE A NOUS EST AUTRE : Nous avons créé en France — et c'est la grande victoire de nos techniques — un puissant besoin de matériel d'imprimerie à l'école, de B.T., de limographes, de fiches. Le branle est donné : dans un nombre d'années relativement réduit, ce matériel sera officiellement introduit dans toutes les écoles de France.

Il serait normal et juste que notre Coopérative, qui a fait tant de sacrifices pour la mise au point et la diffusion de ce matériel, puisse conserver le monopole de fait qu'elle s'est acquis pour tout ce qui concerne nos techniques. Elle peut le faire, mais à condition que ses membres, conscients des avantages pédagogiques, matériels, sociaux et moraux qu'ils en retireront, lui apportent les moyens techniques indispensables : versements rapides d'une part de 2.000 fr. de coopérateur d'élite, coopération technique au sein de l'Institut, propagande. Il s'agit, en somme, de la constitution d'une puissante guilde de fabrication et de vente de notre matériel.

Si les concours indispensables lui font défaut aujourd'hui, la C.E.L. règlera son activité à la mesure des possibilités qui lui viendront de ses adhérents, laissant à d'autres l'avantage d'exploiter avec ou sans notre accord, nos réalisations.

Vous êtes maîtres de votre propre sort. A vous de choisir :

Première solution

Voulez-vous que la C.E.L. devienne la guilde puissante d'exploitation de nos techniques, au seul bénéfice de nos adhérents et de l'école ? Si oui, êtes-vous prêt à verser la part de 2.000 fr. de coopérateur d'élite ? Dans quel délai ? (le versement peut se faire en deux fois, deux mois consécutifs).

Deuxième solution

Si vous n'assurez aucun apport, acceptez-vous que la C.E.L. restreigne son activité et laisse à d'autres la production du matériel de *l'Ecole Moderne Française*. Dans ce cas, les éditions et les services coopératifs seraient strictement à la mesure des apports coopératifs.

**

*Répondez immédiatement à la C.E.L., CANNES sur carte
selon le modèle ci-dessous :*

J'opte pour la première solution.

J'ai versé 2.000 fr.

OU

Je verserai 2.000 fr. le

Je serai coopérateur.

J'opte pour la deuxième solution.

*Les adhérents qui n'auront pas répondu dans HUIT JOURS,
seront considérés comme partisans de la deuxième solution.*

Le Conseil d'administration de la C.E.L.